



## Nouveau protocole sanitaire à partir du lundi 2 novembre 2020

**Attention : ce protocole pourra être amené à être modifié en fonction des constats lors de sa mise en œuvre et/ou de l'évolution de la situation.**

Depuis le 11 mai 2020, les écoles et établissements scolaires ont progressivement rouvert dans le cadre de protocoles sanitaires arrêtés par les autorités sanitaires. Le présent protocole s'applique pour la rentrée scolaire 2020/2021 en s'appuyant notamment sur l'avis rendu par le Haut conseil de la santé publique (HCSP) et sur les recommandations énoncées fin août.

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait des mesures plus strictes, du fait d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire national, un plan de continuité pédagogique a été mis en place pour assurer l'enseignement à distance.

Suite à ces dernières recommandations, voici l'organisation du protocole sanitaire dans notre établissement, il peut être amené à évoluer.

### Les règles de distanciation physique

Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas **mais elle est recherchée par la mise en place de sous-groupes.**

### L'application des gestes barrières

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, par tout le monde. A l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

### Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. A défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée pour les élèves de l'élémentaire. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école.

Le lavage des mains doit être réalisé, a minima :

- A l'arrivée dans l'école
- **Avant et après chaque récréation**
- Avant chaque repas
- Après être allé aux toilettes
- Le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile : pour les élèves rentrant chez eux directement à la maison, ce lavage des mains s'effectuera au domicile ; pour les élèves allant au périscolaire, ce lavage des mains s'effectuera à l'école.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distanciation physique. De nouveaux lavabos ont été installés pendant l'été dans la cour de St Joseph et devant la porte du self. Malgré ces nouveaux équipements, il peut arriver que le gel hydroalcoolique soit utilisé en cas de densité trop forte aux lavabos mais de manière ponctuelle et seulement pour les élèves du site Saint Joseph. Veuillez nous indiquer toute contre-indication.

## Le port du masque

Pour les personnels, le port d'un masque « grand public » est obligatoire en intérieur et en extérieur pour tous, toute la journée.

Pour les élèves de maternelle, le port du masque est à proscrire.

Pour les élèves d'élémentaire (CP jusqu'au CM2), le port d'un masque « grand public » (normes AFPA) devient OBLIGATOIRE. Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants : un qu'ils porteront le matin et ce dès leur arrivée, un second pour l'après-midi qu'ils apporteront dans une pochette. Un certain nombre de masques pour enfant sont présents à l'école pour permettre un dépannage ponctuel.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies.

## La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles sont aérées avant l'arrivée des enfants, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3 heures.

## La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre groupes d'élèves est requise. Les écoles organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre les groupes.

Afin de limiter ce brassage, voici l'organisation retenue à l'école :

### ENTREES ET SORTIES

Pour les entrées et sorties, le port du masque aux abords de l'école est obligatoire pour les adultes.

Pour le site Sainte Anne, classes de PS et MS :

Arrivée par le parking Saint Lupien et le petit portail blanc entre 8h25 et 8h35, le portail sera fermé à 8h35 (plan vigipirate renforcé)

Les parents des classes de PS et MS (1 SEUL adulte par enfant) peuvent entrer sur la cour à condition d'être masqués pour accompagner leur enfant jusqu'à la porte du hall, celui-ci sera accompagné au lavage des mains puis à sa classe par son ASEM ou son enseignante. Plus aucun parent ne rentre dans le bâtiment.

Le retour du midi s'effectue aux horaires habituels entre 13h20 et 13h30 au portail blanc.

La sortie s'effectue de la même manière que l'arrivée, à la porte du hall, à 11h45 le midi et à 16h35 le soir.

Pour le site Saint Joseph, classes de GS à CM2 : utilisation des 2 portails en fonction des classes :

Aucun parent n'est autorisé à entrer dans l'enceinte de l'école.

Arrivée par le portail **gris** rue Camille Jouis pour les classes de GS, CP et CE1 entre 8h20 et 8h30.

Arrivée par le portail vert rue Louis Macé pour les classes de CE2 et CM1-CM2 entre 8h20 et 8h30.

Le retour du midi s'effectue aux horaires habituels entre 13h15 et 13h25 au portail **gris** pour les GS, CP et CE1 et au portail vert pour les CE2 et CM1-CM2.

La sortie s'effectue de la même manière que l'arrivée à 11h40 le midi et à 16h30 le soir.

## RECREATIONS

Les récréations du matin et de l'après-midi s'effectuent à 3 horaires différents pour éviter le brassage des élèves :

- dans un premier temps, les classes de GS et CP en séparant les 2 classes (GS non masqués et CP masqués)
- dans un second temps, les classes de CE1 et CE2
- dans un troisième temps, les classes de CM1-CM2

## RESTAURATION

Le service de cantine/self fonctionnera de manière normale en limitant au maximum le brassage des élèves. Pour le 1<sup>er</sup> service, les 4 classes seront séparées dans le réfectoire **et les enfants seront placés selon un plan de table déterminé en amont. Les enfants de GS et CP ne seront pas mélangés dans le rang ni dans le réfectoire.**

## ACCEUIL PERISCOLAIRE

L'accueil périscolaire est possible le matin à partir de 7h45 dans la salle Saint-Pierre, accès par la rue Louis Macé. **Les enfants seront séparés dans les différentes salles en fonction de leur classe.**

L'accueil périscolaire fonctionnera de manière normale dans la salle de motricité pour les PS-MS sur le site Sainte-Anne. **Sur le site Saint Joseph, les enfants seront mis par classe pour le goûter sur la cour puis ils seront répartis dans la salle Saint-Pierre ou dans la classe des GS en fonction du temps. Les parents resteront à la porte du périscolaire ou de la cour pour récupérer leurs enfants. Si vous télétravaillez à nouveau et que vous avez la possibilité de venir chercher vos enfants à la sortie, n'hésitez pas à nous le communiquer, merci.**

## Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles et autres espaces communs est également réalisé au minimum une fois par jour, **les poignées de porte plusieurs fois par jour.** Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé mais seulement par groupe de récréation, un planning sera mis en place pour le site Saint-Joseph. Par exemple, les GS et CP auront le droit de prendre les trottinettes le lundi, les CE1 et CE2 le mardi, les CM1 et CM2 le jeudi...

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, crayons...) est limitée. Des crayons individuels sont utilisés par les enfants et les jeux et livres sont proposés par roulement.

## Le rôle des parents

Nous remercions les parents/adultes :

- **D'apprendre à leurs enfants à utiliser et porter le masque.**
- De respecter les gestes protecteurs et les expliquer à leur enfant,
- De surveiller d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 38°C)
- De respecter les horaires pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie.

Merci de votre compréhension

Florise Dupanier

Chef d'établissement